

## Planter une HAIE VIVE

© - PCDN Senefte

### INTÉRÊT BIOLOGIQUE ET ESPÈCES VISÉES

La haie vive, accueillante pour la nature, est un alignement varié d'arbres et d'arbustes indigènes. Le nombre d'espèces composant la haie, sa largeur, sa hauteur et sa longueur influencent son potentiel d'accueil pour la nature. Nombreux sont les oiseaux, les insectes, les mammifères et même les petites plantes qui se développent au sein des haies sauvages. Elles constituent à la fois des refuges et des voies de communication pour ces espèces. La haie permet aussi de faciliter l'intégration paysagère, de lutter contre l'érosion des sols et de réduire l'exposition au vent.



Photo : Fotolia

### CONDITIONS MINIMALES

- Planter indigène ! Parmi les plantes présentes naturellement chez nous, il existe plus de 50 espèces d'arbres et d'arbustes qui peuvent être plantés en vue de créer une haie. Un beau choix de couleurs et de parfums à découvrir au fil des saisons.
- Observer les haies sauvages (pas les haies de thuyas!) présentes aux alentours pour choisir des espèces adaptées au sol et au climat local.
- Le choix des espèces doit être guidé par la localisation et la fréquentation des lieux. En cas de proximité avec des enfants, une attention doit être portée aux espèces produisant des baies toxiques. Les espèces épineuses protégeront efficacement les oiseaux des chats domestiques.
- Pour permettre la mobilité de la faune, il faut éviter de mettre en place une clôture trop hermétique dans de la haie. Pour le hérisson par exemple, laisser une ouverture d'au moins 10 cm dans le bas des clôtures. Par contre, si le terrain est à côté d'une route, une clôture sans ouverture est à conseiller.

La nature partout par tous !



RÉSEAU WALLONIE NATURE

### ENTRETIEN ULTÉRIEUR

La taille d'une haie ne doit **pas** avoir lieu **entre le 15/03 et le 30/07** pour éviter de perturber les nidifications d'oiseaux. En fonction de l'espace disponible, la haie pourra devenir soit une haie libre (laissée à son évolution et recoupée en hauteur tous les 8 à 15 ans) ou une haie taillée (coupe annuelle à une hauteur pouvant varier entre 1 et 3 m). Le maintien de plusieurs étages dans la haie, une largeur de min. 1 m et une hauteur de min. 2 m et des coupes variées par tronçon sont des pratiques qui augmentent la capacité d'accueil pour la

vie sauvage. Ne pas tondre à moins de 20 cm des pieds de la haie. Seules les plantes vigoureuses (rumex, gratteron, etc.) faisant concurrence aux jeunes arbres seront retirés si possible à la main.



### TRUCS ET ASTUCES

- Pour éviter les erreurs dans le choix des arbustes, le plus sûr est de faire une liste avec les noms latins (seule référence universelle) des espèces choisies à transmettre au fournisseur.
- Planter en mitoyenneté pour diviser par deux les frais de plantation et d'entretien et pour permettre à la haie de s'épanouir suffisamment en largeur.
- Si la haie est implantée dans une zone avec une présence abondante de rongeurs (nombreux trous visibles de campagnols...), un treillis de poule peut être posé sur les bords des fosses de plantation.
- Les produits de la taille peuvent être compostés ou réutilisés, après broyage, comme paillage de nouvelles haies ou de parterres.
- La plantation de haies indigènes peut faire l'objet d'une subvention publique dans

certaines conditions. Informations via le lien : [http://environnement.wallonie.be/dnf/dcnev/consnat/Subventions\\_haies.htm](http://environnement.wallonie.be/dnf/dcnev/consnat/Subventions_haies.htm)



Photos : PCDN Senefte

### POUR EN SAVOIR PLUS SUR LA HAIE VIVE

- Guide sur la plantation de haies : <http://environnement.wallonie.be/publi/dnf/haies-pour-demain.pdf>

## MISE EN ŒUVRE

→ **1. Composition** : Plusieurs espèces indigènes adaptées au sol et au climat (jusqu'à plus de 10 dans une haie). Il faut compter 1 à 2 plants au mètre. Quelques espèces comme l'aubépine (*Crataegus monogyna*; *Crataegus laevigata*), l'érable champêtre (*Acer campestre*), le fusain (*Euonymus europaeus*), la viorne aubier (*Viburnum opulus*), le néflier (*Mespilus germanica*), le noisetier (*Corylus avellana*), le saule marsault (*Salix caprea*), etc. sont des valeurs sûres !

En fonction de la place disponible, la haie pourra avoir 1, 2 voire 3 rangs. La largeur minimale par rang est de 1 m. Plus elle sera large, plus la haie sera accueillante pour la nature. Varier les hauteurs peut également apporter un plus. On peut planter tous les 10 m un arbre qu'on laissera grandir dans la haie : chêne (*Quercus robur*, *Quercus pubescens*, *Quercus petraea*), frêne (*Fraxinus excelsior*), peuplier (*Populus tremula*), merisier (*Prunus avium*), sorbier (*Sorbus aucuparia*), ...

→ **2. Choix de l'implantation** : En bord de terrain soit sur la mitoyenneté avec l'accord du voisin soit en respectant la distance réglementaire :

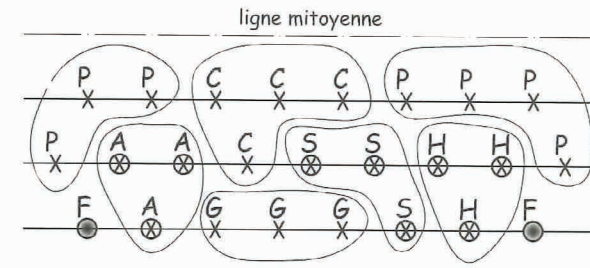
- à 50 cm de la limite de la propriété et pour une hauteur finale ne dépassant pas 2 m.
- à 2 m ou plus pour les haies plus hautes que 2 m.
- + certaines dispositions plus locales éventuelles (voir règlement communal).

→ **3. Plantation** : Les arbres en racines nues ne se plantent qu'en automne-hiver en évitant les périodes de gel, de neige ou de pluie trop importantes. Les arbres en motte (plus chers à l'achat !) peuvent être plantés pendant une période plus longue mais pas en plein été. Avant de planter, ameublir le sol sur une profondeur de 40 à 50 cm.

→ **4. Protection** : Un paillage (pose d'une couche d'écorces, de copeaux, de tontes de pelouse... ) au pied des plants permet de limiter les plantes spontanées qui font concurrence aux jeunes arbres, tout en conservant l'humidité.

→ **5. Regarnissage** : Au cours des premières années de croissance de la haie, des arbres peuvent mourir. Si des trous importants apparaissent, ils pourront être replantés l'hiver suivant en taillant, le cas échéant, quelque peu les voisins pour apporter un peu d'espace aux jeunes plants.

- A = aubépine
- C = charme en taillis
- F = frêne
- G = groseiller
- H = houx
- P = prunellier en taillis
- S = sureau
- X = petit arbuste
- ⊗ = grand arbuste
- = arbre



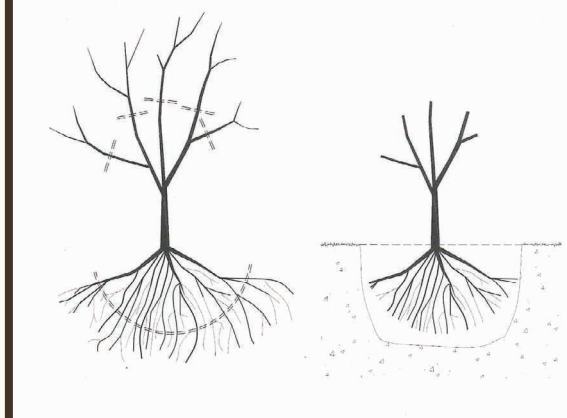
● Exemple de haie sur trois rangs. Remarquez la présence d'un groupe de charmes et d'un groupe de houx, qui assurent un écran hivernal

● Plant taillé et positionné dans le trou de plantation

- T : troène (*Ligustrum vulgare*)
- N : noisetier (*Corylus avellana*)
- C : charme (*Carpinus betulus*)
- E : érable champêtre (*Acer campestre*)

● En plus des 3 ou 4 espèces dominantes, on peut introduire par endroit une espèce d'un plus grand intérêt esthétique comme par exemple :

1. la bourdaine (*Rhamnus frangula*),
2. le cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*),
3. le genêt à balais (*Cytisus scoparius*),
4. le sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*),
5. la viorne obier (*Viburnum opulus*), ...

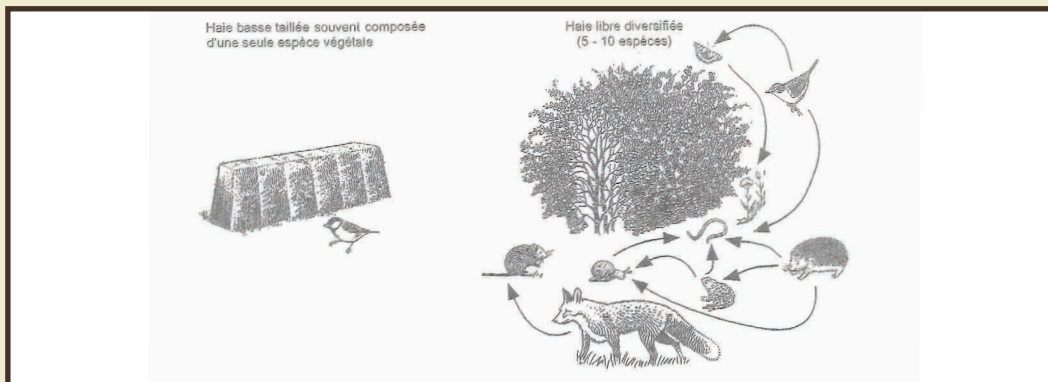


● La plantation sur 1 rang, taillée et variée :

↔ 33 cm  
T -- T -- T -- E -- N -- N -- C -- C -- C -- C -- C  
↔ 1 m

● La plantation sur 2 rangs ou plus en quinconce, libre structurée :

C -- N -- N -- T -- T -- C -- N -- etc.  
↔ 75 cm à 1 m  
-- C -- E -- N -- T -- C -- C -- E -- etc.



Photos : Fotolia

